

Plan d'accessibilité aux personnes handicapées

2009-2010



Collège Boréal

Table de matières

But.....	2
Objectifs du rapport.....	2
Profil du Collège Boréal.....	2
Définition d'un handicap.....	3
Comité sur l'accessibilité.....	3
Mandat.....	3
Engagement du Collège Boréal envers la planification de l'accessibilité	4
Énoncé de politique	4
Identification des obstacles	5
Rapport d'initiatives concernant l'élimination d'obstacles au cours de l'année 2008-2009	5
Architectural et physique.....	5
Attitude et formation.....	6
Communication et information	6
Matériel et équipement.....	6
Systémique (pratique, procédure, politique)	6
Technologique.....	7
Obstacles identifiés pour 2009-2010	7
Architectural et physique.....	7
Attitude et formation.....	8
Communication et information	8
Matériel et équipement.....	9
Systémique [pratique, procédure, politiques]	9
Technologique.....	10
Processus d'examen et de surveillance	10
Communication du plan d'accessibilité du Collège Boréal	10

But

Ce document a pour but de décrire les mesures que le Collège Boréal a prises en 2008-2009 et qu'il entend prendre en 2009-2010 pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles que peuvent éprouver tout individu, dont le personnel, la clientèle, les étudiants et les autres membres de la collectivité, le cas échéant, pour accéder aux installations et aux services du Collège Boréal.

Objectifs du rapport

Ce rapport :

1. Décrit le processus par lequel le Collège Boréal repère, élimine et prévient les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
2. Passe en revue les progrès que le Collège Boréal a réalisés en éliminant des obstacles identifiés l'année dernière en ce qui concerne ses installations, ses politiques, ses programmes, ses méthodes et ses services;
3. Donne la liste des installations, des politiques, des programmes, des méthodes et des services que le Collège Boréal examinera l'année prochaine pour déterminer les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
4. Décrit les mesures que le Collège Boréal prendra l'année prochaine pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
5. Décrit les moyens que le Collège Boréal prendra pour mettre ce plan d'accessibilité à la disposition du public.

Profil du Collège Boréal

Le Collège Boréal est un collège communautaire de langue française qui dessert, depuis son ouverture en septembre 1995, la clientèle francophone du Nord de l'Ontario. Depuis septembre 2002, il offre également des programmes et des services dans le Centre-Sud-Ouest. En plus de son campus principal à Sudbury, le Collège compte six autres campus situés respectivement à Hearst, à Kapuskasing, à New Liskeard, à Nipissing, à Timmins et à Toronto. Une équipe de plus de 350 membres du personnel à plein temps assure la prestation de ses programmes et de ses services. De plus, le Collège offre certains programmes et services dans plusieurs points de service.

Définition d'un handicap

La définition de « handicap » aux termes du Code des droits de la personne s'applique aux lois sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. La définition se lit comme suit :

1. « tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif »;
2. une déficience intellectuelle ou un trouble du développement;
3. une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
4. un trouble mental;
5. une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail. (*disability*) »

Comité sur l'accessibilité

Mandat

Le mandat du comité sur l'accessibilité est :

- 1) d'assurer le respect et l'application de la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario au Collège Boréal;
- 2) de recommander et de créer des programmes d'éducation et de sensibilisation en matière d'accessibilité;
- 3) d'informer les membres de la communauté collégiale sur des questions relatives à l'accessibilité;
- 4) de faire des recommandations sur l'accessibilité à la haute direction du Collège;
- 5) d'appuyer la préparation annuelle du plan d'accessibilité;
- 6) de s'assurer que les personnes ayant un handicap (membres de l'effectif étudiant et du personnel) et toutes les autres personnes soient consultées lors de la préparation du plan annuel;
- 7) de recommander les prévisions budgétaires nécessaires pour appuyer le plan annuel sur l'accessibilité;
- 8) de surveiller la mise en œuvre du plan annuel sur l'accessibilité;
- 9) d'évaluer annuellement la réalisation du plan d'accessibilité;
- 10) et d'entériner le rapport annuel sur l'accessibilité.

Le comité sur l'accessibilité est constitué des responsables suivants :

- Diane Béland, Directrice exécutive, Ressources humaines
- Denise Piovesan, Directrice, Services d'appui à l'apprentissage
- Denise Bellehumeur, Agente, Besoins particuliers
- Maurice-Éric Rancourt, Directeur, Ressources physiques

Engagement du Collège Boréal envers la planification de l'accessibilité

Énoncé de politique

« Le Collège Boréal s'engage à promouvoir l'égalité d'accès à ses programmes, ses services et ses installations. Ainsi, les personnes ayant un handicap, qu'il s'agisse d'étudiantes, d'étudiants, de membres du personnel ou d'autres membres de la communauté collégiale, peuvent accéder à un milieu propice à l'apprentissage et au travail afin d'atteindre leur plein potentiel de développement. »

Afin d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap, il importe que les activités du Collège Boréal, en matière d'accessibilité, soient coordonnées et que les divers services collaborent entre eux.

Le Collège Boréal prévoit que l'intégration de la planification de l'accessibilité dans ses pratiques courantes donnera les résultats suivants :

- le Collège répondra mieux aux besoins des personnes ayant un handicap;
- le Collège répondra mieux aux besoins de toutes les autres personnes en matière d'accessibilité;
- les services, les politiques, les procédures et les pratiques du Collège répondront aux besoins d'un plus grand nombre de personnes;
- un plus grand nombre de personnes auront accès aux bâtiments et aux installations du Collège;
- un plus grand nombre de personnes auront accès aux ressources d'information du Collège;
- le personnel du Collège répondra mieux aux besoins de l'effectif étudiant, de la clientèle, des visiteurs et à ses propres besoins.

Identification des obstacles

Le comité sur l'accessibilité s'est servi des méthodes suivantes afin d'identifier des obstacles.

1. Résultats du sondage
 - Le Collège continue à effectuer la mise en œuvre des suivis du sondage de 2003-2004
2. Requêtes et plaintes
 - Le Collège reçoit des requêtes et des plaintes de l'effectif étudiant, des membres du personnel et de la clientèle
3. Consultations auprès de personnes ayant un handicap
 - Le résultat des consultations auprès de personnes (membres du personnel et étudiants) ayant un handicap;
 - Le résultat des consultations auprès de personnes responsables de la prestation de programmes et services auprès de personnes ayant un handicap.
4. Consultations auprès des équipes du secteur des besoins particuliers, des ressources humaines et de la vie étudiante

Rapport d'initiatives concernant l'élimination d'obstacles au cours de l'année 2008-2009

Ces initiatives font état des progrès du Collège Boréal quant à la réalisation de ses objectifs en matière d'accessibilité dans les domaines suivants :

- architectural et physique
- attitude et formation
- communication et information
- matériel et équipement
- systémique (pratique, procédure, politique)
- technologique

Architectural et physique

- Construction d'un nouvel édifice accessible au campus de Timmins (boutons d'ouverture automatique, ascenseur, comptoir d'accueil accessible, rampe externe, stationnement réservé aux personnes handicapées, système d'alarme avec lumières clignotantes, comptoir accessible à la cafétéria, système de surveillance enregistré)
- Ouverture d'un nouveau centre d'appui aux étudiants/bureau des besoins particuliers au nouveau campus de Timmins

Attitude et formation

- Participation du personnel du Collège à la conférence de madame Suzanne Bonneville, spécialiste dans le domaine des troubles d'apprentissage
- Participation du personnel des services d'appui à l'apprentissage à la conférence intitulée « Pathways » portant sur les troubles d'apprentissage
- Participation du personnel des services d'appui à l'apprentissage à une formation sur l'autisme et le syndrome d'Asperger offerte par madame Suzanne Murphy
- Participation du personnel du collège (services d'appui à l'apprentissage, ressources humaines, services aux étudiants, secteur enseignement) à la table provinciale francophone pour la personne handicapée

Communication et information

- Ajout d'une composante en ligne au programme de transition « Un pas vers la réussite »
- Participation de 19 étudiants à la composante en ligne du programme de transition (modules en gestion du temps, habitudes d'étude, prise de notes, travail d'équipe, gestion de projets, etc.)
- Participation de 8 étudiants ayant des troubles d'apprentissage au programme de transition « Un pas vers la réussite » pour une période de deux semaines au mois d'août 2008
- Offre d'un atelier, dans le cadre de la conférence de madame Bonneville, aux parents, aux étudiants et au personnel des écoles secondaires
- Ajout d'informations sur le site Internet du Collège concernant les programmes de transition offerts
- Préparation et diffusion, aux départements d'enfance en difficulté de toutes les écoles secondaires, de 140 trousse de transition dédiées aux étudiants ayant des besoins particuliers qui souhaitent étudier au Collège
- Information sur les services offerts aux étudiants ayant des besoins particuliers incluses sur une clé USB et diffusées à tous les étudiants potentiels
- Promotion, à l'interne, des services offerts par le bureau des besoins particuliers (journée d'inscription, foire des services, ateliers lors des journées de perfectionnement et présentations dans les salles de classe)
- Offre d'un nouveau programme de soutien aux apprentis ayant des besoins particuliers
- Service de soutien fourni à des étudiants ayant des besoins particuliers comportant 232 mesures d'adaptation

Matériel et équipement

- Achat d'équipement et de matériel afin de répondre aux besoins d'accommodements à la suite des évaluations ergonomiques (tiroirs articulés pour clavier, chaises ergonomiques)

Systemique (pratique, procédure, politique)

- Embauche d'une conseillère à temps partiel au campus d'Alfred afin de faciliter la prestation des services en fonction des besoins particuliers des étudiants du programme de « Techniques de soins vétérinaires »
- Évaluations ergonomiques pour les employés
- Mise en œuvre de 13 plans de retour au travail modifiés afin d'accommoder les besoins spécifiques pour le personnel ayant un handicap

Technologique

- Achat d'un ordinateur avec logiciels adaptatifs pour le nouveau centre de Timmins
- Acquisition d'équipements informatiques (ordinateurs stationnaires pour les campus de Timmins et de Sudbury, écrans d'ordinateur grand format, scanners, micros-casques pour le campus de Nipissing)
- Acquisition de logiciels adaptatifs [*Kirzweil Scan/Read*, *Noir et Blanc*, nouvelle édition de *WordQ* en français, *Inspiration français*, *TextHELP Gold*, *Dragon NS Pro* en français]
- Acquisition d'équipements technologiques [système d'amplification AMIGO, systèmes d'amplification EDULINK, imprimante en braille, logiciels *Roméo Attache Pro* et *Duxbury Braille Translator*, chaises ergonomiques]

Obstacles identifiés pour 2009-2010

Architectural et physique

Difficulté d'entrée et de sortie dans différents secteurs du campus de Sudbury

Objectif

Rendre les entrées et les sorties accessibles

Critères de rendement

Avoir installé des boutons d'ouverture automatique

Avoir installé des poignées à levier

Comptoir non accessible à l'accueil

Objectif

Rendre le comptoir à l'accueil accessible

Critère de rendement

Avoir installé un comptoir accessible à l'accueil

Système d'alarme inadéquat pour les malentendants

Objectif

Répondre aux besoins des malentendants dans des situations d'urgence

Critère de rendement

Avoir installé un système d'alarme qui répond aux besoins des malentendants

Attitude et formation

Manque de connaissances et de sensibilisation des employés par rapport à la prestation des services et au devoir d'accommoder des personnes ayant un handicap

Objectif

Assurer la formation des employés en matière d'accessibilité et des besoins particuliers et assurer la promotion des services

Critère de rendement

Avoir formé le personnel sur les exigences de la norme des services à la clientèle

Manque de connaissances des nouvelles exigences de la norme des services à la clientèle

Objectif

Se conformer aux exigences de la loi en matière de formation

Critère de rendement

Avoir formé le personnel sur les exigences de la norme des services à la clientèle

Communication et information

Manque de connaissances au sujet des services offerts aux étudiants ayant un handicap

Objectif

Assurer la promotion des programmes et des services auprès des étudiants potentiels du secondaire ayant un handicap ou des besoins particuliers

Critère de rendement

Avoir préparé des troupes d'information et les avoir diffusées dans les écoles secondaires

Manque de procédures de concertation par rapport au traitement du handicap de santé mentale

Objectif

Assurer la concertation des différents intervenants

Critère de rendement

Avoir mis en place des mesures pour traiter du handicap de santé mentale et avoir offert une formation ponctuelle sur le sujet

Manque de matériel pédagogique en format accessible

Objectif

Assurer une offre de documents en divers formats accessibles

Critère de rendement

Avoir transféré des documents en divers formats accessibles

Matériel et équipement

Ergonomie au travail [formation et équipement]

Objectif

Répondre aux besoins du personnel en matière d'ergonomie

Critère de rendement

Effectuer l'évaluation ergonomique et assurer le suivi [formation et équipement]

Systemique [pratique, procédure, politiques]

Manque relativement au processus d'identification des apprentis ayant des troubles d'apprentissage et des besoins particuliers

Objectif

Identifier les apprentis ayant des troubles d'apprentissage et des besoins particuliers

Critère de rendement

Avoir intégré un processus d'identification des apprentis ayant des troubles d'apprentissage et/ou des besoins particuliers

Manque d'une procédure pour composer avec les personnes ayant des allergies anaphylactiques

Objectif

Décrire les démarches préventives et la procédure à suivre dans le cas d'allergies sévères causant un choc anaphylactique

Critère de rendement

Avoir mis en place une procédure pour composer avec les personnes ayant des allergies anaphylactiques

Nouvelles exigences de la norme d'accessibilité pour les services à la clientèle

Objectif

Élaborer une directive sur les services à la clientèle selon la norme d'accessibilité

Critère de rendement

Avoir mis en place une directive qui répond aux exigences de la loi portant sur la norme d'accessibilité pour les services à la clientèle

Technologique

Versions désuètes des logiciels et de l'équipement technologique

Objectif

Rehausser l'équipement et les logiciels qui touchent l'accessibilité

Critère de rendement

Avoir acquis l'équipement technologique et les logiciels à jour pour assurer une meilleure accessibilité

Processus d'examen et de surveillance

Les personnes responsables du dossier sur l'accessibilité se réuniront au moins quatre fois par année ou selon le besoin pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'accessibilité.

Chaque membre du comité fera un rapport, selon les échéances établies, des progrès réalisés dans leurs secteurs d'activités, des obstacles relevés et des plaintes portées à leur attention.

Communication du plan d'accessibilité du Collège Boréal

Des exemplaires du Plan d'accessibilité du Collège Boréal sont disponibles :

- sur le site Internet du Collège
- au bureau des ressources humaines